

## **Eau**

### ***Non au barrage de Chambonchard !***

#### ***Chambonchard (1978)***

Après un long exposé du Bureau du Comité de Défense de la Vallée de CHAMBONCHARD et de P. DAVIN, ingénieur T.P.E., le C.A. appréhende mieux le problème du barrage du Cher à la limite des trois départements. Il décide de réclamer à l'administration l'accès complet au dossier dont la SOMIVAL n'a divulgué qu'une partie. La défense des agriculteurs menacés, des riverains inondables doit faire rechercher un contre-projet non motivé par des besoins incompatibles avec nos soucis écologiques. Un groupe de travail se penchera sur ce problème avant le congrès pour que l'A.P.E.N.A. s'engage fermement, sur un dossier clair et le plus complet possible.

APENA informations 5 – Décembre 1978

#### ***(1979)***

Comme Naussac et comme 15 autres barrages en projet, le barrage de Chambonchard fait partie d'un schéma d'aménagement de l'ensemble du Bassin de la Loire.

Un vieux rêve : domestiquer et contraindre le dernier fleuve naturel de l'Europe.

#### **Les objectifs :**

- écrêter les crues,
- relever les étiages,
- renforcer les levées, voire endiguer ailleurs,
- se servir de cette eau à débit régularisé pour la production d'énergie électrique (nucléaire ou non),
- disposer des réserves d'eau pour un vaste programme d'irrigation agricole (qui empoisonne les réserves d'eau potable souterraines).

(Au vu des prévisions sur les besoins futurs, les barrages donneront en été 2 volumes d'eau à l'usage domestique pour 3 volumes d'eau aux centrales nucléaires et 12 volumes à l'irrigation agricole).

L'ensemble du projet d'aménagement conduit à l'occupation voire à une urbanisation nouvelle des zones inondables naturelles.

Le Professeur Ramade, Président de la Fédération des Sociétés de Protection de la Nature, le 13 septembre 1977, nous écrivait par ailleurs, au sujet de la Loire : « ...ce bassin fluvial va être complètement défiguré par la juxtaposition de barrages et de centrales, si tous les projets actuels d'aménagement sont menés à terme. »

#### **Deux types de barrages :**

1 – Les barrages réservoirs (type Naussac, Chambonchard), destinés à constituer des réserves d'eau à relâcher progressivement en période sèche (absolument incapables de parer aux inondations) ;

2 – Les barrages contre les crues (Villerest près de Roanne, Le Veudre en projet), ces barrages en principe resteraient ouverts, ne devant être fermés qu'au moment où la crue prend des dimensions exceptionnelles.

La réalisation du programme est d'un coût gigantesque et demande plusieurs dizaines d'années, au terme desquelles l'environnement du Val de Loire serait profondément altéré.

La suppression des crues est actuellement un prétexte et une illusion dangereuse pour longtemps : il n'y a pas de limite à la violence des crues.

A propos de Chambonchard, barrage réservoir, (construit par la SOMIVAL, comme Naussac), voici quelques excellents extraits du rapport du Mouvement Ecologique Montluçonnais :

Chambonchard est une commune du département de la Creuse à une trentaine de km au sud de Montluçon, sur la route d'Evaux à Marcillat. Le plus important village et d'autres écarts sont tout au bord du Cher (affluent de la Loire, comme chacun sait). A cet endroit, la rivière suit une vallée assez large, à fond plat, un site assez chouette : à voir tant qu'il en est encore temps !

... L'Association Nationale pour l'Etude de la Communauté de la Loire et de ses affluents (ANECLA) s'impatiente (Bulletin de Janvier 1978) : « si on ne construit pas tout de suite un ensemble de grands barrages-réservoirs... non seulement la Loire ne sera pas en mesure de faire face aux nouveaux besoins prévisibles... notamment ceux des centrales nucléaires, mais cela freinera l'expansion agricole et industrielle... »

### **Conséquences :**

La retenue prévue (les chiffres sont donnés pour 100 millions de m<sup>3</sup>, on parle aussi de 80 Mm<sup>3</sup>, la capacité de la cuvette est de 200 Mm<sup>3</sup>), touchera à des degrés divers les communes de Marcillat, Saint-Marcel-en-Marcillat, La Petite Marche (Allier), Chambonchard, Evaux (Creuse). 400 hectares seront submergés dont 240 de terre, prés et pacages, une cinquantaine de maisons, de bâtiments d'exploitation, deux cafés-restaurants ainsi que l'église, le cimetière et le monument aux morts de Chambonchard. A Chambonchard et à La Petite Marche, la superficie submergée représente environ 10 % de la superficie de la commune.

Enfin, au total, c'est une soixantaine de personnes – toutes de Chambonchard – qui seront déplacées. Cela représente 27 % de la population de la commune. Et ce, au sein d'une population âgée puisque la moitié des habitants a plus de 60 ans. Que vont-ils devenir ? Quant aux agriculteurs en activité, vivant depuis des années dans l'incertitude, ils renoncent à tout investissement et à toute innovation ; tout ce qu'ils avaient mis sur pied risquant de disparaître. Pas question d'acheter ou de louer des terres dans la région ; ils se voient récusés comme « candidats temporaires » Ceux qui souhaitent malgré tout rester à la terre vivent dans l'angoisse, pour eux et pour leurs enfants.

Devant ces faits, et comme le programme nucléaire fait de moins en moins recette, d'autres avantages ou nécessités sont mis en avant selon les interlocuteurs, ce qui permet d'affirmer que ce projet est d'intérêt général. Les arguments avancés sont la protection contre les inondations, la pêche, le tourisme, l'approvisionnement en eau. On peut d'ailleurs se demander pourquoi ce projet déjà ancien n'a pas fait surface plus tôt s'il était aussi indispensable qu'on veut bien le dire.

### **La pêche :**

Des parcours importants seront noyés en amont de la retenue, sur le Cher et ses affluents. De plus, les variations de niveau dans les retenues perturberont la reproduction.

### **Le tourisme :**

A une population que l'on spolie, que l'on prive de ses activités, de ses moyens d'existence et que l'on déplace, on apporte toujours la même solution miracle : le tourisme va apporter la prospérité !

Le plan d'eau permettrait paraît-il de faire de la voile, du canoë, du kayak, sans oublier des activités à la portée de toutes les bourses comme le motonautisme et le ski nautique (et avec quelle hauteur d'eau l'été ?). En revanche, les activités de détente (baignade, canotage...) sont exclues à cause de la boue suite à la baisse du niveau. De toute manière, il sera prudent de prévoir cuissardes, masques à gaz et moustiquaires. Le Préfet de la Creuse, prudent, se contente d'écrire : « L'utilisation touristique est possible en année normale ». De plus, pour pouvoir attirer et retenir les foules qui reviendraient donner vie au pays deux mois par an, des équipements seront nécessaires : à la charge de qui ?

### **L'approvisionnement en eau :**

Le chantage à l'eau potable risque d'être d'autant plus efficace auprès des habitants des Communes qui puisent dans le Cher qu'il s'adresse à des gens qui n'auront pas à subir les conséquences de la

construction ; ils n'en seront sans doute pas informés. L'estimation des besoins correspond en gros au doublement en 10 ans (comme pour la consommation d'énergie, ce qui sert de justification au programme nucléaire), - au quadruplement pour l'irrigation (N.D.L.R.) -. On peut se demander pendant combien de temps et au prix de combien de villages noyés, il sera possible de continuer L'actuel gaspillage en eau.

Ce gaspillage est encouragé par la tarification au forfait : ou bien on paie la quantité forfaitaire même si elle n'a pas été consommée ou bien on consomme au-dessus du forfait et alors, proportionnellement, plus on consomme et moins on paie.

... « Que Choisir » précise que, pour l'alimentation en eau potable, il vaudrait mieux utiliser les nappes souterraines (où l'eau est encore de bonne qualité). Ce n'est pas la politique suivie quand on puise dans les eaux de surface des cours d'eau : en été, le débit diminuant et la pollution restant constante, l'eau risque de ne plus être potable. On pourrait penser que la solution serait de réduire la pollution ? Non. Il faudrait augmenter le débit. Là aussi, jusqu'où ? Une priorité absolue est accordée à la satisfaction des besoins des villes au détriment de la vie rurale. Ce n'est pas sans analogie avec le pillage du tiers-Monde.

... Cependant, on pense aussi aux agriculteurs (mais pas les mêmes, ceux de la vallée), en ce qui concerne l'irrigation.

### **... Que faire ?**

La mise en service de Chambonchard serait envisagée pour 1985. Si l'on compte cinq ans ( ? ) pour la réalisation, études, enquête d'utilité publique-bidon, expropriations – spoliations vont se succéder rapidement, les législatives passées, pour que les travaux démarrent en 1980. Quand le processus est engagé, il est trop tard pour intervenir. C'est donc dès maintenant qu'il faut y réfléchir.

APENA informations 7 – Mai 1979

## ***Le barrage de Chambonchard : un projet inutile et destructeur (1996)***

*La mobilisation contre le barrage de Chambonchard est à l'ordre du jour, en ce printemps 96.*

*Afin de faire connaître le plus largement possible auprès du public les raisons de notre opposition, quatre structures se sont liées pour élaborer un document en couleurs reprenant nos différents arguments. Ces associations sont le Comité de Sauvegarde de la Vallée de Chambonchard, le Comité Loire Vivante, le W.W.F (Fonds Mondial pour la Nature) et l'Association Allier Nature.*

*Voici l'essentiel de ce que nous disons dans ce document.*

Le barrage de Chambonchard, dont la construction est prévue depuis des années sur le Cher à une vingtaine de kilomètres de Montluçon, s'est vu attribuer des objectifs pour le moins variables au cours du temps. Les motivations de ses promoteurs restent, en revanche, constantes. Elles reposent sur :

- La volonté de recourir à la dilution des polluants pour remédier aux problèmes de qualité de l'eau.
- L'illusion du développement économique qui pourrait découler de cette réalisation.

### **La dégradation des eaux vives**

En amont, 12,5 km supplémentaires de cours d'eau vive seraient transformés en un milieu aux eaux calmes, profondes et plus ou moins désoxygénées. Outre la disparition d'espèces de grand intérêt écologique (truites, loutres etc...), la création de la retenue provoquerait l'altération des filtres naturels du Cher et donc de son potentiel d'auto-épuration.

En effet, le ralentissement des eaux entraînerait la sédimentation des particules fines (argiles, limons, etc...), bloquant tout passage des eaux superficielles à travers le fond du lit. Par ailleurs, la création d'une retenue entraînerait la disparition de la végétation des rives. Le Cher deviendrait ainsi plus vulnérable aux pollutions et notamment aux nitrates et phosphates en provenance du bassin versant.

En aval jusqu'à Rochebut, le régime des eaux de la rivière serait fortement perturbé. En effet, le barrage de Chambonchard relâcherait des débits plus importants en été qu'en hiver, avec comme principale conséquence la perturbation du cycle biologique des espèces aquatiques.

### **Eutrophisation des eaux de la retenue du barrage**

Les retenues de barrages sont extrêmement sensibles aux apports polluants en provenance du bassin versant.. Celles du bassin de la Loire, notamment à Villerest, subissent un véritable fléau : l'eutrophisation de leurs eaux. Ce phénomène se caractérise par une prolifération d'algues que asphyxient les eaux et finissent par éliminer toute autre forme de vie. Les études de l'E.P.A.L.A, menées par les meilleurs experts, n'ont pas fourni à ce jour de solution à ce problème. Pour Chambonchard, la quantification des apports de phosphore par le bassin versant fait apparaître un fort risque d'eutrophisation. Seule une limitation drastique des apports en azote et en phosphore permettrait de réduire ce phénomène. Or, les 3/4 de ces apports étant d'origine agricole, une telle limitation est impossible à court terme. Ainsi, malgré ce qu'affirment les promoteurs du barrage, la construction de Chambonchard transformerait 12,5 km d'un milieu naturel de qualité en un réservoir eutrophe.

### **Maintien de la pollution à l'aval...**

Les rejets domestiques et industriels de l'agglomération montluçonnaise polluent gravement les eaux du Cher. Un important effort d'assainissement est engagé, mais celui-ci ne suffirait pas, selon les promoteurs du barrage, pour revenir à une qualité de l'eau acceptable en été. C'est pourquoi ils proposent, en complément, de soutenir les étiages du Cher. Ainsi, il est prévu d'assurer un débit minimum de 4 m<sup>3</sup>/seconde à l'aval de Montluçon, soit le triple du débit imposé par la loi pêche, lui-même bien supérieur aux débits correspondant aux étiages actuels du Cher.

En supposant que les eaux relâchées par la retenue du Chambonchard soient de bonne qualité, ce qui n'est pas assuré, le soutien d'étiage permettrait de diluer la pollution résiduelle de l'agglomération montluçonnaise ; c'est-à-dire qu'il contribuerait localement à atténuer les pics de pollution, sans pour autant régler le problème de fond.

Dans l'hypothèse moins favorable et plus probable où les eaux relâchées par Chambonchard ne seraient pas de bonne qualité, l'eutrophisation constatée à Rochebut et ses conséquences néfastes sur l'aval seraient aggravées.

### **Et aggravation lors de vidanges...**

La vidange régulière du barrage, tous les 10 ou 30 ans, est imposée par la loi pour des raisons de sécurité. Les tonnes de boues libérées auraient un impact catastrophique sur l'aval : mortalité des poissons, destruction de la faune et de la flore sur plusieurs kilomètres, destruction de frayères, colmatage du fond du lit de la rivière...

### **Des besoins pour l'alimentation en eau potable et l'industrie d'ores et déjà satisfaits**

Plusieurs années de sécheresse, dont trois consécutives (1989, 1990, 1991) n'ont pas réussi à épuiser les réserves de Rochebut et Prat. Même dans les situations les plus extrêmes, comme en septembre 1989, les besoins ont été satisfaits et la ville de Montluçon n'a jamais manqué d'eau. « *L'ensemble Rochebut-Prat est plus que suffisant pour satisfaire l'ensemble des besoins potentiels pour l'alimentation en eau potable et les industries, même avec la contrainte fixée pour les débits à Montluçon de 1,4 à 1,5 m<sup>3</sup>/seconde à l'avenir* » (source : BCEOM, septembre 1990).

### **Incompatibilité du développement de l'irrigation avec la réforme de la P.A.C.**

La Politique Agricole Commune a été réformée pour maîtriser les coûts des excédants induits par la politique antérieure (prix garantis élevés ayant encouragé la surproduction). Dans ce contexte, le développement de nouvelles surfaces irriguées, notamment destiné à augmenter les rendements, n'est plus de mise. Il est de ce point de vue absurde que le lobby des irriguants ait obtenu que les cultures irriguées

soient davantage subventionnées que les cultures en sec. Outre l'incitation au gaspillage d'eau, ce système typiquement français accroît les inégalités entre agriculteurs.

### **Des retombées touristiques illusoires**

Quelles ont été les retombées touristiques de la construction des retenues qui existent déjà ? A Villerest, on cherche vainement la superbe base de loisirs promise ! Une plage vide, payante de surcroît, au milieu d'un paysage de désolation, voilà par quoi ont été remplacés les 40 km de gorges sauvages, magnifiques et libres d'accès entre Balbigny et Roanne.

La plupart des étés, l'eutrophisation contrarie fortement les activités nautiques, rend la baignade dangereuse, et chasse les touristes. Le soutien d'étiage entraîne une baisse de niveau de l'eau, laissant à découvert des berges peu attractives. De nombreux exemples comme celui-ci ou ceux de Rochebut et de Naussac devraient amener les élus et les habitants de la vallée de Chambonchard à ne pas croire au miracle économique lié à la création de plans d'eau, mais au contraire à mettre en valeur les aspects les plus naturels de leur environnement qui constituent, selon les études de clientèle menées depuis 1989 par le Comité d'expansion Economique de la Creuse, un véritable atout pour le tourisme.

### **Comité de Sauvegarde de la Vallée de Chambonchard**

Naturallier 61 – Juin Juillet Août 1996

*Le 12 décembre 1996, par décisions conjointes, les Préfets de l'Allier et de la Creuse déclaraient d'intérêt général et d'utilité publique le barrage de Chambonchard, accordaient le permis de construire et l'autorisation de réalisation, de mise en eau et d'exploitation de l'ouvrage.*

*Les trois décisions étaient attaquées devant le Conseil d'Etat par plusieurs associations (Comité de sauvegarde, Allier-Nature, Association nationale de protection des eaux et rivières, F.R.A.N.E., SOS Loire Vivante, WWF France, A.D.L.A.,...) et la commune de la Petite Marche : la juridiction suprême de l'ordre administratif a rejeté tous les recours le 14 avril 1999.*

*Les trois arrêts sont devenus inutiles en raison de la décision gouvernementale (réunion du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 23 juillet 1999) puis celle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne de ne plus financer le projet de barrage.*

*Dans la vallée, des communes ont demandé à l'EPALA la réhabilitation de bâtiments acquis par cet organisme pour les louer car des demandes existent. Mais pour ce faire, l'EPALA souhaiterait bénéficier d'aides européennes et ne souhaite pas s'engager avant la fin de la validité de la déclaration d'utilité publique (13 décembre 2001). Si l'on ajoute que l'EPALA a assigné en justice et l'Etat et l'Agence de l'eau pour leur désengagement par rapport au projet de barrage, on peut s'interroger sur sa bonne volonté.*

*En ce qui concerne NATURA 2000, c'est l'Europe qui a trouvé bien mieux les propositions françaises pour les chiroptères ! Nature Vivant Montluçon (NVM), la commune de la Petite Marche, les comités locaux en ont profité pour demander le classement de la zone (bizarrement exclue des propositions à l'époque où le barrage était à l'ordre du jour). Des inventaires ont été adressés aux Préfets des régions, des départements et aux Directions Régionales de l'Environnement (DIREN) concernées par les comités locaux.*

*Concernant les alternatives pour l'alimentation en eau, une étude a été confiée (après appel d'offres) à ... la SOMIVAL par un comité de pilotage présidé par le Préfet de l'Allier. UN rapport d'étape concernant l'état des lieux confirme que les besoins sont assurés. Le rapport définitif préconisera des solutions en cas de situations exceptionnelles (pollution accidentelle, panne des installations...). Il doit paraître en septembre. Sont envisagés la construction du barrage de la Chaux (4 Millions de m<sup>3</sup>) à Commentry, l'interconnexion avec l'Allier, l'utilisation du barrage de Sidiailles dans le département du Cher et nous l'espérons, l'étude des possibilités de la nappe alluviale du Cher à l'aval de Montluçon, demandée avec insistance par les militants d'Allier Nature et de NVM.*

*Dans le même ordre d'idée, lors d'une entrevue avec la DIREN Auvergne, des membres de la FRANE et de NVM ont obtenu un accord de principe pour le financement d'une étude de terrain sur la restauration du Cher à l'aval de Montluçon, étude qui s'inscrit parfaitement dans les plans Loire II. Elle porterait en particulier sur la réhabilitation voire l'extension des captages en nappe alluviale, indispensable complément à l'alimentation par les eaux de surfaces.*

René Tardivat – 2001